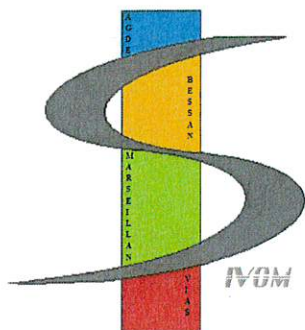


## COMPTE RENDU

# RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL

LUNDI 1<sup>ER</sup> MARS 2021

18 HEURES – MAIRIE D'AGDE  
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL



### PRÉSENTS : 29

AGDE : MM. FREY, BENTAJOU, Mme SALGAS, M. BONNAFOUX

BESSAN : MM. MARIN, ALBERTOS, ROUX

MARSEILLAN : MM. ROUVIER, GASC

POMEROLS : Mme RAMOUILLET

NEZIGNAN L'EVÊQUE : M. MARTINEZ

NIZAS : Mme SEMPERE

PORTIRAGNES : M. FAURE

LEZIGNAN LA CEBE : M. BRIL

AUMES : Mme DURAND

MONTAGNAC : MM. GUIRAO, AUDOUI, Mme TOKOTO

VIAS : MM. ALLARD, BOLINCHES, DARTIER

FLORENSAC : MM. MAFFRE, TUYA

CAUX : Mme DORADO

CAZOULS D'HERAULT : M. CATHALA

CASTELNAU DE GUERS : M. MATEO

SAINT-THIBERY : Mme OLIVE

SAINT-PONS DE MAUCHIENS : Mme PRADEL

PAULHAN : M. ALEIX

### ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 3

MARSEILLAN : M. ARAGON à M. ROUVIER

FLORENSAC : Mme JOBERT à M. MAFFRE

AGDE : M. GLOMOT à M. FREY

### ABSENTS EXCUSÉS : 6

PEZENAS : MM. MOUTOU, CASTILLO, LOPEZ

USCLAS D'HERAULT : M. RIGAUD

PINET : M. DICHLIAN

TOURBES : M. BOUISSEREN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FREY

## ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la séance du 16 décembre 2020

1°) Installation d'un nouveau délégué de la commune de Saint-Thibéry

2°) Mise à jour des statuts du Sivom suite à l'adhésion de Paulhan à la brigade d'enlèvement des tags

3°) Mise à jour du tableau des emplois au 1er janvier 2021

4°) Etat annuel des marchés publics au titre de l'année 2020

5°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2020

6°) Examen et vote du compte de gestion de l'année 2020

7°) Examen et vote du compte administratif de l'année 2020

8°) Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2021

9°) Participation des communes au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde pour l'année 2021 (Agde, Marseillan, Vias)

10°) Questions diverses

Le comité syndical, convoqué en date du 22 février 2021 par Madame Véronique SALGAS, Présidente du Sivom du canton d'Agde, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 1<sup>er</sup> mars 2021, à 18h, à la mairie d'Agde (salle du conseil municipal).

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame la Présidente qui souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués. M. Sébastien FREY est désigné, à l'unanimité, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance du 16 décembre 2020 est également adopté à l'unanimité.

### **1°) Installation d'un nouveau délégué de la commune de Saint-Thibéry**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 25 novembre 2020, le conseil municipal de la commune de Saint-Thibéry a enregistré la démission de Monsieur Jean-Louis MONTAULON jusqu'alors délégué titulaire au sein du comité syndical. Le conseil municipal a également désigné un nouveau délégué titulaire en remplacement. Il s'agit de Madame Estelle OLIVE.

Madame la Présidente souhaite la bienvenue à Madame OLIVE et l'installe officiellement lors de la séance.

### **2°) Mise à jour des statuts du Sivom suite à l'adhésion de la commune de Paulhan à la brigade d'enlèvement des tags**

Madame la Présidente précise qu'il convient de mettre à jour les statuts du Sivom du canton d'Agde, notamment après l'adhésion de la commune de Paulhan au service de la brigade d'enlèvement des tags.

A l'unanimité, le comité syndical en prend acte.

### **3°) Mise à jour du tableau des emplois au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Comme chaque année, Madame la Présidente indique qu'il convient de mettre à jour le tableau des emplois du Sivom du Canton d'Agde. Le comité syndical est appelé à valider le tableau des effectifs ci-dessous. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le tableau des emplois du personnel territorial s'établit comme suit (sans changement) :

#### POSTES TITULAIRES POURVUS

##### **Direction :**

Attaché Hors Classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Administratif Principal Territorial de 2 <sup>e</sup> classe titulaire, temps complet	1

##### **Fourrière animale :**

Agent de Maîtrise Principal titulaire, temps complet	2
Adjoint Technique Principal Territorial de 2 <sup>e</sup> classe titulaire, temps complet	1
Adjoint Technique Territorial titulaire, temps complet	1

##### **Brigade d'enlèvement tags :**

Agent de Maîtrise titulaire, temps complet	1
--	---

#### POSTE VACANT

##### **Non affecté (pour remplacement éventuel) :**

Adjoint Technique Territorial non titulaire, temps complet	1
--	---

A l'unanimité, adopte la mise à jour du tableau des emplois territoriaux.

### **4°) Etat annuel des marchés publics au titre de l'année 2020**

L'article 133 du code des marchés publics impose aux personnes publiques de publier au cours du premier trimestre de chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente, ainsi que le nom des attributaires. Il s'avère que pour le Sivom, cette liste est vierge de tout marché en 2020.

A l'unanimité, le comité syndical en prend acte.

## **5°) Bilan des services du Sivom au titre de l'année 2020**

Madame la Présidente cède la parole à Madame la Vice-Présidente chargée des Finances, laquelle présente en détail les bilans financiers 2020 de l'ensemble des services du Sivom.

A l'unanimité, le comité syndical adopte les bilans de l'année 2020.

## **6°) Examen et vote du compte de gestion de l'année 2020**

Madame la Vice-Présidente chargée des Finances présente en détail le compte de gestion 2020 établi par le Trésorier d'Agde. Il est le reflet exact du compte administratif du Sivom.

A l'unanimité, le comité syndical l'adopte.

## **7°) Examen et vote du compte administratif de l'année 2020**

Madame la Vice-Présidente assure une présentation synthétique du compte administratif de l'année 2020.

Madame la Présidente quitte la séance et transmet la présidence à Madame la Vice-Présidente chargée des Finances. A l'unanimité, le comité syndical adopte le compte administratif de l'année 2020 comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.067.567,22		109.099,28		1.176.666,50
Opérations de l'exercice	392.677,11	438.981,34	38.308,39	14,829,29	430.985,50	453.810,63
<b>TOTAUX</b>	<b>392.677,11</b>	<b>1.506.548,56</b>	<b>38.308,39</b>	<b>123.928,57</b>	<b>430.985,50</b>	<b>1.630.477,13</b>
Résultat de clôture						1.199.491,63
Restes à réaliser						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>						<b>1.199.491,63</b>

## **8°) Débat sur le Rapport d'Orientations Budgétaires de l'année 2021**

Madame la Présidente présente en détail le rapport d'orientations budgétaires de l'année 2021. Il permet d'évoquer les projets en cours ou à venir du Sivom, la situation budgétaire, l'état patrimonial et des ressources humaines du Sivom.

M. AUDOUI sollicite le Sivom afin de savoir si un second cinémomètre pourrait être acheté dans le cadre de la mutualisation puisque désormais huit communes assurent le roulement. Un deuxième radar permettrait de raccourcir la fréquence d'utilisation pour les communes.

Après un point réglementaire de M. BONNAFOUX, Madame la Présidente indique que le Sivom va regarder de près la faisabilité de cette proposition.

Le rapport d'orientations budgétaires 2021 est adopté à l'unanimité.

## **9°) Participation des communes au titre du centre de secours principal des sapeurs-pompiers d'Agde pour l'année 2021 (Agde, Marseillan, Vias)**

Madame la Présidente rappelle que par délibération en date du 8 février 1995, le comité syndical du Sivom a décidé que les pourcentages de participation aux remboursements des emprunts du centre de secours principal des sapeurs-pompiers (situé à Agde) sont revus chaque année, en fonction des interventions des pompiers de l'année précédente.

Pour l'année 2021, en fonction des interventions 2020 communiquées par le centre de secours principal d'Agde, il convient d'appliquer les pourcentages suivants :

AGDE : 75,70 %

MARSEILLAN : 13,50 %

VIAS : 10,80 %

Adopté à l'unanimité par le comité syndical.

## **10°) Questions diverses**

### ***\* bilan des renouvellements des conventions avec les associations de protection animale***

Madame la Présidente rappelle le renouvellement des conventions avec les associations de protection animale pour le bon fonctionnement de la fourrière animale. Elle fait le bilan du retour des associations. A ce jour, trois associations ont renouvelé leurs conventions (Comité de soutien à la cause animale, Jamais sans mon chien et Spa de Villeneuve les Maguelonne). Le Sivom reste en attente de la réponse de la SPA de Port la Nouvelle, sachant toutefois que ce n'est pas l'association avec laquelle la fourrière est la plus active.

### ***\* réflexion sur les déserts médicaux***

Madame la Présidente informe l'assemblée de la réflexion engagée par Monsieur le Maire de Marseillan, lequel a récemment rencontré Monsieur le Maire d'Agde au sujet du manque progressif de médecins dans les villes et villages du territoire. M. ROUVIER va dans ce sens en précisant que la commune de SAUVIAN a mis en place un système pour lequel le Sivom pourrait s'inspirer. Il s'agit pour une ville, ou plusieurs villes dans le cadre d'une mutualisation de moyens, de rémunérer des médecins, sachant que la ville de SAUVIAN arrive à équilibrer son budget annexe. Après un échange entre plusieurs délégués du comité syndical, Madame la Présidente indique à l'assemblée que le sujet demeure majeur et que le Sivom va étudier cette faisabilité et reviendra en temps voulu devant l'assemblée pour présenter le bilan de cette étude interne, gratuite pour les communes.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente tient à remercier l'ensemble des délégués présents et leur donne rendez-vous le 31 mars prochain pour le vote du budget primitif 2021.

La séance est levée à 19h15.

  
**Le Secrétaire de Séance,  
Sébastien FREY**